



LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

- ÉDITION 2026 -

*Bienvenue
à Cuers !*



NOTRE IDENTITÉ

CARTE D'IDENTITÉ DE LA VILLE DE CUERS



Logo de la ville



Blason historique

- Maire : Bernard MOUTTET (2026-2032)**
- Code postal : 83390**
- Population : 13 409 habitants**
- Aire d'attraction de Toulon**

Cuers fait partie de la Région Sud et du Département du Var.
Elle appartient à la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.



LABELS & ENGAGEMENTS DE LA VILLE



ecEau nome



PLAN ARBORESCENCES



Et moi, c'est Corio !
La mascotte officielle
de la Ville de Cuers



Bienvenue
à Cuers



NOTRE IDENTITÉ

LES 8 IDENTITÉS DE LA VILLE



QU'EST-CE QU'UNE MAIRIE ET QUI LA DIRIGE ?

■ **Le Maire** : c'est l'autorité territoriale

■ **Les pouvoirs du maire en tant qu'agent de l'État**

- Attributions judiciaires : officier d'état civil et officier de police judiciaire
- Attributions administratives : publication et exécution des lois et règlements, établissement des listes électorales et recensement citoyen

■ **Les pouvoirs exercés en liaison avec le Conseil municipal**

- Les pouvoirs exécutifs : le maire exécute les délibérations du conseil
- Les pouvoirs délégués

■ **Les pouvoirs propres du maire**

- Les pouvoirs de chef du personnel communal
- Les pouvoirs de police municipale

■ **La Municipalité** : elle est composée du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués, auxquels le maire confie une partie de ses responsabilités. À Cuers, elle comprend **le maire, 8 adjoints et 8 conseillers municipaux délégués**.

La municipalité



Le Maire



Les adjoints au maire



Les conseillers municipaux délégués

QU'EST-CE QU'UNE MAIRIE ET QUI LA DIRIGE ?

L'Assemblée délibérante :

C'est le Conseil municipal qui est composé de l'ensemble des conseillers municipaux, c'est-à-dire l'équipe du maire ainsi que les conseillers municipaux, dits d'opposition, issus des autres listes électorales élues lors des élections municipales.



Le Conseil municipal est l'organe délibérant :

C'est lui qui décide ou qui autorise le Maire à décider et à signer en son nom.

La Direction Générale des Services : fonction occupée par le Directeur Général des Services, qui a sous sa responsabilité l'ensemble des services municipaux, eux-mêmes en charge de la préparation et de l'exécution des décisions prises par le Conseil municipal, par le maire ainsi que du bon fonctionnement du service public.

Une mairie a la responsabilité du service public rendu à la population dont l'étendue dépend de l'histoire municipale, de la volonté et des moyens de chaque maire en place. À Cuers cela représente :

210 AGENTS MUNICIPAUX

6 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La gestion d'un service public est confiée à un partenaire privé sous la direction et le contrôle des services municipaux.
(voir page 8 pour plus de détails)



CONNAÎTRE VOS ÉLUS

Retrouvez les membres de l'équipe municipale de Cuers qui travaillent et agissent pour l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Le groupe de la majorité

Adjoints au Maire



Bernard MOUTTET
Maire de Cuers

Président du CCAS et Vice-Président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures



Bénédicte LEROY
1^{ère} Adjointe

Chargée de l'éducation, de la jeunesse et de la petite enfance



Robert DAUMAS
2^{ème} Adjoint

Chargé de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire



Léa SAMAZAN
3^{ème} Adjointe

Chargée de l'adaptation climatique, de la transition écologique et de la résilience du territoire



Christophe OLIVIERI
4^{ème} Adjoint

Chargé de la sécurité, des affaires générales et des cérémonies patriotiques



Denise GAUTIER
5^{ème} Adjointe

Chargée du commerce, de l'artisanat et de l'économie locale



Robert LUPI
6^{ème} Adjoint

Chargé de la solidarité, de l'action sociale et sanitaire, du logement / habitat social



Laëtitia BRUNO
7^{ème} Adjointe

Chargée de la culture, du patrimoine et des festivités



Jean-Claude LANDA
8^{ème} Adjoint

Chargé des sports, de la vie associative et des loisirs

Conseillers municipaux délégués



Philippe DELVALÉE
Conseiller municipal

Délégué aux finances et à la prospective budgétaire



Valérie LUCIANI
Conseillère municipale

Déléguée auprès de l'adjointe à l'éducation



Bruno DONATI
Conseiller municipal

Délégué auprès de l'adjoint à l'urbanisme



Philippe KAUPP
Conseiller municipal

Délégué aux travaux



Matthieu GARCIA
Conseiller municipal

Délégué au commerce de proximité, aux marchés et à la vie associative



Aurore FAUCHER
Conseillère municipale

Déléguée à la cause animale



Stéphane DELVALÉE
Conseiller municipal

Délégué à la culture et aux festivités



Robert MICHEL
Conseiller municipal

Délégué aux seniors et au handicap

CONNAÎTRE VOS ÉLUS

Conseillers municipaux



Yolande LUCIANI
Conseillère municipale



Raymond DELCAMPE
Conseiller municipal



Frédérique BRAYDA
Conseillère municipale



Régine NOËL
Conseillère municipale



Pierre VALENTIN
Conseiller municipal



Véronique BACCINO
Conseillère municipale



Valérie LAFAY
Conseillère municipale



Frédérique WOŹNIAK
Conseillère municipale



Stéphanie LE BORGNE - CAPRARÓ
Conseillère municipale



Florian GONCALVES
Conseiller municipal

Le groupe de l'opposition

« CUERS SE RÉVEILLE »



Pierre-Laurent CHABLE
Conseiller municipal



Christophe CRÉTÉ
Conseiller municipal



Séverine CHORDA AMBROGIO
Conseillère municipale



Ingrid CORNET
Conseillère municipale



Chloé LEGOND
Conseillère municipale



Francis CANEPARÓ
Conseiller municipal

LES COMPÉTENCES

DE LA MAIRIE ET SES DIFFÉRENTS SERVICES

Le Cabinet du Maire

Accompagne le Maire dans son action, fait la liaison entre la population et les élus, traite les demandes des administrés, gère l'agenda du groupe majoritaire, son courrier et l'ensemble de ses dossiers.

Les activités gérées en régie

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La police municipale

PROXIMITÉ

Accueil, funéraire, les élections, l'état civil, CNI & Passeport, Allo Mairie, occupation du domaine public (dont le marché hebdomadaire), vie associative

D.A.D.T

(Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire)

Urbanisme, habitat

SERVICES TECHNIQUES

Entretien, rénovation, constructions neuves (voirie, espaces verts, bâtiments publics), accessibilité, environnement

PARCOURS ÉDUCATIFS

Affaires scolaires, petite enfance, jeunesse, sport, culture

CCAS

(Centre Communal d'Action Sociale)

Affaires sociales, logements, emplois, seniors et handicap

Les activités déléguées aux acteurs privés

Activités périscolaires et temps méridien : **Odel Var**

Accueil de loisirs et jeunesse : **Odel Var**

Cantine : **Garig**

Cinéma : **Ciné Méditerranée**

Crématorium : **FUNECAP**

Fourrière : **SOS Dépannage Pignantais**

Gestion de l'eau : **Veolia**

Gestion de l'assainissement et de l'assainissement non collectif : **Veolia**

Les services supports mairie

Direction des finances et de la démarche qualité

Direction des ressources humaines

Direction de l'administration générale, de l'achat et des systèmes d'information : juridique, assurances, marchés publics/achat, assemblées et systèmes d'information

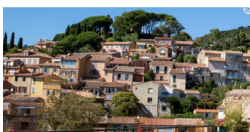
Direction de la communication et de l'événementiel

LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES

Cuers est membre d'une intercommunalité : la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures qui est un établissement public qui regroupe plusieurs communes et exerce certaines compétences à leur place, telles que : **gestion des déchets, risque inondation, office de tourisme, habitat, zone d'activités économiques, très haut débit, transition énergétique.** Bernard Mouttet est le 3^{ème} vice-président de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, en charge de l'habitat.

Bormes-les-Mimosas



Cuers



Collobrières



Pierrefeu-du-Var



La Londe-les-Maures



Le Lavandou



Le budget de l'intercommunalité pour 2026

BUDGET 2026	68,3 M €
Budget de fonctionnement	50 M €
Budget d'investissement	18,3 M €

Gestion et valorisation des déchets

La gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures. Vous trouverez sur son site internet toutes les informations pratiques concernant les différents points de collecte : **www.ccmpm.fr**

DÉCHETTERIE

Adresse : avenue des Bousquets, 83390 Cuers.

Tél. : 04 94 48 54 15

Horaires d'ouverture aux particuliers et aux professionnels : du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15.

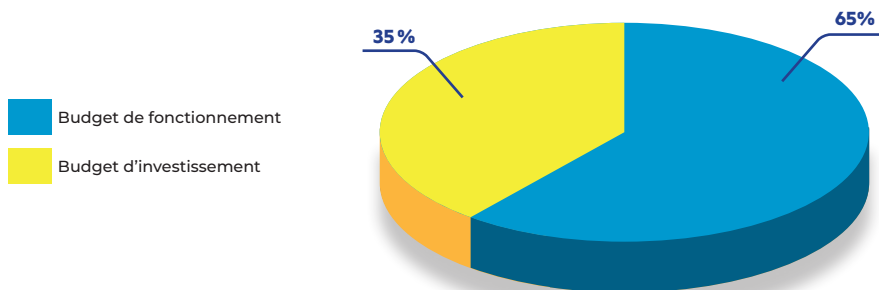
Horaires d'ouverture le dimanche, aux particuliers uniquement : 8h00 à 11h45.

Modalités : accès réservé aux détenteurs d'une carte, délivrée par la déchetterie sous présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS : service uniquement sur rendez-vous via le Numéro vert 0 800 200 073 (appel et service gratuits).

LE BUDGET DE LA VILLE

LA RÉPARTITION DU BUDGET POUR 2026



BUDGET 2026	37 489 092 €
Budget de fonctionnement	24 376 950 €
Budget d'investissement	13 112 142 €

**PAS D'AUGMENTATION
DU TAUX LOCAL
D'IMPOSITION
POUR LA 7^{ÈME} ANNÉE
CONSÉCUTIVE**

LES PRINCIPALES DÉPENSES EN 2025

Enseignement,
formation
professionnelle
et apprentissage :
4 002 137 €

Culture, vie sociale,
jeunesse, sports
et loisirs :
2 793 153 €

Sécurité :
1 029 087 €

Environnement :
559 210 €

Entretien des
espaces publics :
3 579 461 €

Autres dépenses :
9 195 726 €

Un programme d'équipement à hauteur de **4,2 M €**

670 000 €
pour la rénovation de
l'éclairage public

2 100 000 €
pour la rénovation des
bâtiments et de la voirie

1 500 000 €
pour l'eau
et l'assainissement

L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

LES INFRASTRUCTURES

Scolaires

- Une école primaire publique bilingue
- Trois écoles élémentaires
- Deux écoles maternelles
- Une école privée de la maternelle au lycée
- Un collège public

École primaire
Jean Jaurès I et II



École primaire
Jean Moulin



École primaire bilingue
Yves Bramerie



École privée
« Sainte-Marthe »



Collège public
« La Ferrage »



Intergénérationnelles

- Deux crèches
- La Maison des seniors
- Un Relais Petite Enfance

Crèche « Les petits loups »



Crèche « Les Moussaillons »



Relais Petite Enfance (RPE)



La Maison des seniors



L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

LES INFRASTRUCTURES

Culturelles

Un Pôle culturel avec :

- Une salle polyvalente
- Une école de musique
- Une école de théâtre
- Une bibliothèque
- Une salle « Micro-Folie »

Une salle de cinéma climatisée

PÔLE CULTUREL

Bibliothèque



« Biblio
thèque

École de musique



école
municipale de musique
Georges & Maïco
VAN GUCHT

École de théâtre



Théâtre
municipal
DE CUERS

Salle « Micro-Folie »



la villette
MINISTÈRE
DE LA CULTURE
MICRO-FOLIE
CUERS



POLE CULTUREL

Salle polyvalente



Le petit cinéma
« Espace Serge Martina »

Salle
climatisée



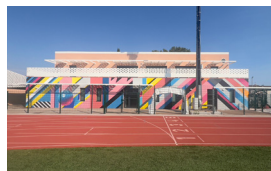
L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

LES INFRASTRUCTURES

Sportives

Un skatepark de 380 m² avec :

- une aire de street
- un espace de street workout
- un pumptrack
- un bowl
- deux tables de ping-pong



Le complexe sportif Paul Rocafort :

- 2 500 m² d'équipements couverts
- 18 000 m² d'équipements sportifs extérieurs
- un gymnase
- une salle polyvalente
- une salle de gymnastique
- une salle de combat
- un mur d'escalade
- un stade d'honneur en pelouse synthétique
- une piste d'athlétisme de 400 m
- une aire de saut en longueur
- des terrains de tennis
- un grand plateau sportif (handball et basket)
- un plateau sportif pour les 7-12 ans

Stationnement

- 850 places de stationnement



Les parcs publics

Jardin Suzanne Fournier



Square des Lutins



L'OFFRE DU SERVICE PUBLIC

Quelques exemples de services municipaux rendus :

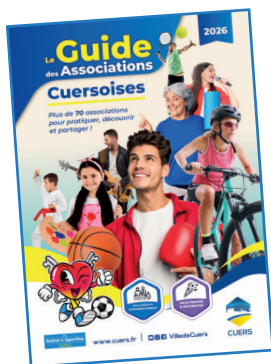
- **Animations** : très nombreuses festivités
- **Aide à la recherche d'emploi**
- **Guichet enregistreur** pour les logements sociaux
- **Intervention** sur péril et vétusté de l'habitat
- **Loisirs** : bibliothèque, école de musique, théâtre, cinéma, Micro-Folie
- **Lutte contre la fracture numérique**
- **Maison des associations**
- **Maison des seniors**
- **Nombreuses permanences** : dans le bâtiment du CCAS (liste fournie)
- **Prise en charge des enfants** : périscolaire, cantine, vacances sportives, centre aéré
- **Relais Petite Enfance** : accompagnement des parents et des assistants maternels
- **Secours alimentaire**
- **Subventions pour la rénovation de façades**
- **Toutes les formalités à la population** : CNI et passeport, état civil, funéraire...
- **Urbanisme** : travaux et permis de construire

L'OFFRE DU SERVICE PRIVÉ

Quelques exemples...

LA VIE ASSOCIATIVE

(voir le guide des associations)



Un Pôle de santé



L'OFFRE GOURMANDE

(voir le guide des gourmands)



Mais aussi...

- **Des acteurs d'entreprises très dynamiques :**
 - La zone d'activités des Bousquets.
 - La zone d'activités dans le quartier Saint-Lazare (entrée de ville).
 - Commerces de proximité, nombreux commerçants, artisans et producteurs.
- **Des assistantes maternelles à domicile**

LE LIEN AVEC NOUS

S'INFORMER

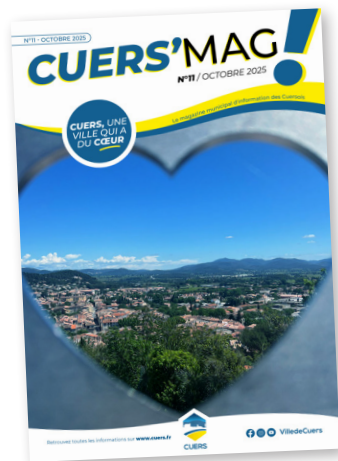


■ Le site internet

Le site officiel de la ville de Cuers est un portail d'informations et de services qui vous permettra, en quelques clics, d'accéder à l'ensemble des actualités de la ville, d'effectuer des démarches en ligne, d'obtenir des renseignements ou de prendre un rendez-vous sur **www.cuers.fr**

■ Les réseaux sociaux :

Facebook : VilledeCuers **Instagram :** ville_de_cuers_ **YouTube :** @VilledeCuers



■ Le magazine municipal et ses hors-séries

Le magazine d'information municipale « Cuers'Mag » est édité plusieurs fois par an. Il a pour vocation de vous tenir informés des actualités et des festivités de la ville, mais aussi de présenter les grands projets de la municipalité. Il est mis à votre disposition dans les points d'accueil du public (Hôtel de ville, CCAS, Pôle Culturel, Maison des seniors), ainsi que chez certains commerçants. Vous pouvez également le feuilleter en ligne sur le site **www.cuers.fr** (rubrique Kiosque). Retrouvez également nos hors-séries, dédiés aux festivités ou thématiques majeures.

■ La Newsletter officielle « La lettre de Cuers »

Scannez le QR code pour vous inscrire et recevoir les dernières actualités et activités de la Ville.



■ Les panneaux d'informations municipaux :

Ils sont installés dans les différents quartiers de la ville et vous informent sur la vie de votre commune.



LES GRANDS RENDEZ-VOUS ANNUELS

Ces affiches présentent les éditions 2026 des principaux événements organisés chaque année à Cuers.

JANVIER

Vœux à la population



AVRIL

Foire de printemps



JUIN/JUILLET/OÛT

Les Cuers'tivales



AOÛT

Ça plane pour Cuers



SEPTEMBRE

Forum des associations



DÉCEMBRE

Les festivités de Noël



**TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
COMMÉMORATIONS PATRIOTIQUES**



LA DÉMARCHE VILLE BASSE TEMPÉRATURE L'ÉTÉ

CUERS AGIT FACE AUX FORTES CHALEURS



Monsieur le maire et son équipe municipale conduisent depuis 2022, année de la première canicule au mois de juin, une politique volontariste de lutte contre les îlots de chaleur urbains dénommée : « Ville basse température l'été » (VBTE).

La succession de canicules depuis lors et l'extension des étés à 4 mois ont conforté la ville dans cette démarche qui y consacre **200 000 à 300 000€ par an** pour protéger ses bâtiments et lieux de vie des fortes chaleurs.

L'objectif est simple : la ville de Cuers doit rester vivable et fréquentable tout l'été et toute la journée et protéger ainsi sa population et notamment les plus vulnérables : les enfants et les seniors.

Nous intervenons ainsi dans nos bâtiments publics, dans nos rues, dans les espaces de sport et de loisirs et nous avons modifié le plan local d'urbanisme afin que les nouvelles constructions du secteur privé se réalisent dans cette même ambition.

VOICI, DANS VOTRE VILLE, QUELQUES RÉALISATIONS DE MISE EN PROTECTION DES FORTES CHALEURS :



SQUARE DES LUTINS



GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURÈS



UN RENDEZ-VOUS PROFESSIONNEL ANNUEL

Un salon professionnel est organisé tous les ans à Cuers en septembre pour fédérer et faire progresser cette démarche au plus vite.

RDV LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026
POUR LA 3^{ÈME} ÉDITION !

25 exposants
présents

CONSULTEZ LE PROGRAMME DÉTAILLÉ SUR WWW.CUERS.FR

Tél : 04 94 13 50 70 - Mail : salon.vbte@cuers.fr - Site web : www.cuers.fr

LE LIEN AVEC NOUS

PARTICIPER

La participation citoyenne spontanée ou organisée par le maire :

Les réunions de quartier, les réunions publiques, sondages, ...

NOUS CONTACTER

Allo Mairie : vous souhaitez signaler une anomalie sur le domaine public concernant la voirie, la signalisation, la propreté, l'éclairage public ou les espaces verts ?



Une équipe est à votre écoute :

- du lundi au jeudi 8h-12h / 13h30-17h
- du vendredi 8h-12h / 13h30-16h30

Les demandes peuvent se faire :

- par téléphone au 04 94 13 50 70
- par mail à allo-mairie@cuers.fr
- à l'Hôtel de ville

Le cabinet du maire : 04 94 13 50 73 - cabinet.maire@cuers.fr

CCAS : 04 94 33 11 01 - cohesion.sociale@cuers.fr

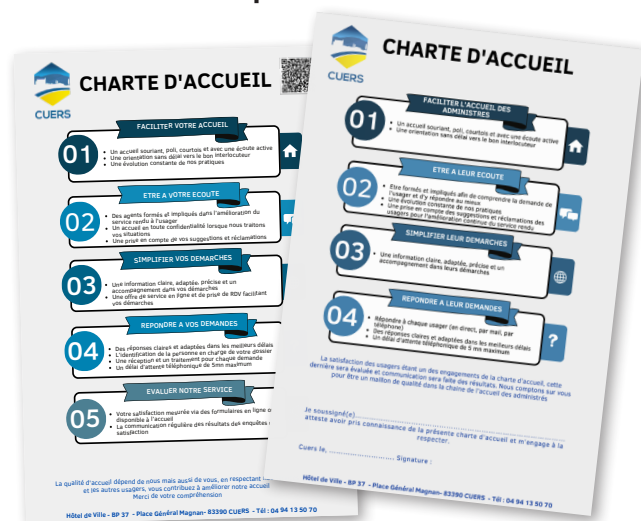
La police municipale : 04 94 13 82 62 - police.municipale@cuers.fr

NOUS ÉVALUER

L'évaluation du service rendu avec la démarche qualité



18



LE GUIDE PRATIQUE

À VOTRE ARRIVÉE À CUERS, PENSEZ À :



- Contacter les différents organismes et administrations publiques (La Poste, CAF, CPAM, Caisse de retraite, Finances publiques, banques, assureurs, opérateurs téléphoniques et internet...).
- Demander un arrêté à la police municipale, afin de vous assurer une place de stationnement pour décharger le véhicule lors de votre emménagement.
- Faire les démarches auprès des fournisseurs d'eau, de gaz et d'électricité.

COMMERCES

ALIMENTATIONS
BOULANGERIES / PÂTISSERIES
MODE / ACCESSOIRES
RESTAURANTS / BARS / BRASSERIES
TABACS
INSTITUTS DE BEAUTÉ
COIFFEURS
COUTURIÈRES / PRESSINGS
GARAGISTES
OPTICIENS
FLEURISTES
LOISIRS

SERVICES

PHARMACIES
CABINETS DE RADIOLOGIE
LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES
DEUX MAISONS DE RETRAITE
MÉDECINS
DENTISTES
OPHTALMOLOGUES
KINÉSITHÉRAPEUTES / OSTÉOPATHES
BANQUES / ASSURANCES
AGENCES IMMOBILIÈRES
AUTO-ÉCOLES

Retrouvez la liste détaillée sur www.cuers.fr

LES MARCHÉS DE CUERS

Le marché hebdomadaire

Tous les vendredis matin, le marché provençal s'installe place de la Convention. Il rassemble de nombreux producteurs, artisans et commerçants : charcutiers, bouchers, fromagers, maraîchers, fleuristes, traiteurs...

Le maraîcher du mardi

D'avril à octobre, retrouvez chaque mardi matin un agriculteur maraîcher proposant des fruits et légumes frais et de saison.

LE GUIDE PRATIQUE

LES PERMANENCES



Dans le bâtiment du CCAS

CEDIS

Le lundi et le mardi toute la journée sur convocation.

MISSION LOCALE DU COUDON

Le lundi après-midi, mardi matin, mercredi matin, jeudi après-midi, sur RDV au 04 94 21 15 15.

LA MAISON DE L'EMPLOI

Les 3 premiers jeudis du mois sur convocation.

LE TRÉSOR PUBLIC

Tous les vendredis matin sur RDV au 04 94 12 59 00 ou via le site www.impots.gouv.fr.

LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

Le 1^{er} et 4^{ème} jeudi matin du mois sur RDV au 04 94 13 50 70.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Le dernier vendredi du mois sur RDV au 04 94 92 27 08.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois sur RDV au 04 94 13 50 70.



À l'Hôtel de ville

AVOCATS

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois, les RDV sont pris à l'accueil (tout public).

CONCILIATRICE DE JUSTICE

Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois, les RDV sont pris à l'accueil (uniquement réservé aux cuersoises)

LE CENTRE DES IMPÔTS

Le vendredi matin sur RDV au 04 94 12 59 00

LES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MAIRIE

L'ACCUEIL DE LA MAIRIE : 04 94 13 50 70 puis taper 4

LES ÉLECTIONS : 04 94 13 50 70 puis taper 4

Inscription sur les listes électorales et recensement des jeunes dès leur 16ème anniversaire, sans rdv. Démarche réalisable également en ligne, sur le site de la mairie.

ALLO MAIRIE : 04 94 13 50 70 puis taper 1 ou par mail allo-mairie@cuers.fr

Pour toute demande d'intervention de la régie technique en matière de voirie, d'espaces verts ou de propreté urbaine.

LE SERVICE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS : 04 94 13 50 70 puis taper 3 puis 2 ou RDV 360 en ligne : <https://www.rdv360.com/Mairie/cuers-83390>

L'ÉTAT CIVIL : 04 34 13 50 70 taper 3 puis 1 - Avec ou sans RDV en fonction des demandes.

CIMETIÈRE : 04 94 13 50 70 taper 3 puis 4.



ANNUAIRES DES NUMÉROS UTILES

EAU, ASSAINISSEMENT, ANC (ASSAINISSEMENT, NON COLLECTIF)

Service client 24H/24 ET 7J/7 : 09 69 32 93 28

ANC : 06 20 79 87 83

Accueil client : 99 rue des oliviers, 83130 la garde

ÉLECTRICITÉ

Urgence panne ENEDIS : 09 72 67 50 83

Facturation : 09 70 83 33 33

ORANGE

Panne : 0800 063 083

Service client : 3900

GRDF

Urgence : 0800 47 33 33

LE GUIDE PRATIQUE

POUR VOUS DÉPLACER

Cuers est idéalement situé sur l'axe autoroutier A57 (Toulon–Nice) avec le tronçon gratuit entre Toulon et Cuiers (partie payante à partir de la gare de péage de Puget-Ville en direction de Nice). Pour les déplacements plus lointains, Cuiers est localisé à proximité des gares TGV de Toulon et des Arcs-Dranguignan, ainsi que des aéroports de Toulon-Hyères, Marseille-Provence et Nice-Côte d'Azur.



LE GUIDE PRATIQUE

Mes lignes de bus à Cuers

Pour circuler sur le territoire du Var, le réseau de transport régional ZOU ! propose des services de bus au quotidien depuis Cuers pour rejoindre Toulon, la gare TGV des Arcs-Dragnignan, Brignoles et les principales communes environnantes. Dès maintenant, rendez-vous sur le site Zou ! pour acheter votre billet et suivre un trajet de bus en temps réel... et toutes les fiches horaires des lignes desservant Cuers :

Ligne 848 (ex 4801) BRIGNOLES, TOULON

Ligne 828 (ex 2801) LES ARCS, LE LUC, TOULON

Ligne 881 COLLOBRIÈRES, CUERS-PIERREFEU, TOULON

Ligne 883 (ex 8803) CUERS-PIERREFEU, HYÈRES



Lignes de bus scolaires

Ligne 8282 LE LUC, CUERS, TOULON

Ligne 8583 GONFARON, CUERS

Ligne 8820 PIERREFEU-CUERS

Ligne 8823 COLLOBRIÈRES, CUERS-PIERREFEU, HYÈRES



Le Train à Cuers

Le réseau de transport régional ZOU ! propose aussi un service de Trains Express Régionaux (TER). La gare de Cuers-Pierrefeu dispose de deux grands parkings gratuits : l'un devant la gare, appartenant à la SNCF, et l'autre de 1 770 m², créé par la Ville de Cuers et inauguré le 7 mars 2022. Elle est située sur la ligne « Marseille-Saint-Charles à Vintimille ».

ZOU ! COVOIT' : une ligne de covoiturage express structurée entre Cuers et Toulon

La ligne ZOU ! COVOIT' relie Cuers à Toulon et dessert sept communes : Cuers, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, La Farlède, La Garde, La Valette-du-Var et Toulon. Le parcours est structuré autour de 18 arrêts fixes répartis sur l'axe. Les passagers se rendent à l'un de ces arrêts, puis indiquent leur destination via l'application ZOU ! COVOIT' ou par SMS.

Téléchargez
l'application
ZOU ! COVOIT'



Les Taxis

Taxi Francky : 06 64 86 22 66

Taxi MC : 06 80 17 40 82

Taxi Nicojo : 06 82 83 65 52

Taxi BMC : 06 71 42 55 25

ABMC Taxi Cuersois : 07 45 18 19 27



LE GUIDE PRATIQUE

LES CRÈCHES MUNICIPALES

- **LES MOUSSAILLONS** : 04 94 65 31 07
- **LES PETITS LOUPS** : 04 94 28 54 55
- **CRÈCHE À LA DEMANDE** :
www.crechealademande.fr

LES STRUCTURES PRIVÉES

Les micro-crèches

- **KOALA KIDS DE CUERS**
191 rue Jacques-Yves Cousteau
Mme Constance BOUTON : 06 99 30 03 30
c.bouton@koalakids.fr
Monsieur David BUCARI : 06 59 73 80 14

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Place du Général de Gaulle
Karine COUPPEY : Responsable
et animatrice du RPE
06 10 84 74 21
rpe@cuers.fr

■ LES AVENTURIERS 1 & 2

51 rue de la compétition
ZAE des Bousquets
Les aventuriers 1 : 04 94 42 08 68
Les aventuriers 2 : 04 94 42 08 76
contact@creche-lesaventuriers.com



Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) :

- **MAM « Aux Pays des Loulous »**
113 avenue Mal de Lattre de Tassigny
06 40 41 61 45 ou 04 83 42 32 15
auxpaysdesloulous@gmail.com
- **MAM « Des Ouistitis »**
4 impasse du Refuge des Pinsons
06 10 20 56 41
mamdesouistitis@gmail.com
- **MAM « Un Rayon de Soleil »**
127 impasse des Geais,
les jardins de Céline
06 66 27 13 11
annalain2@hotmail.fr
- **MAM « Allo Mam ici Bébé »**
113 rue de la Performance
06 24 96 98 31
allomamicibebes@outlook.fr
- **MAM « Fée pas ci, Fée pas ça »**
3 rue du Challenge
feepascifeepaca83390@gmail.com
- **Association d'assistantes maternelles « Les Fripounets »**
Lotissement la Barralière
75 impasse Claude de Forbin
M. Thierry Favantines - 07 78 58 74 48
lesfripounets2023@gmail.com

LE GUIDE PRATIQUE

LA COMMUNE DISPOSE SUR SON TERRITOIRE DE 6 ÉCOLES, 1 COLLÈGE ET 1 ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

- **École maternelle Marcel Pagnol** : avenue Olive Heimbürger - Tél : 04 94 28 63 96
- **École maternelle Jean Moulin** : 267 rue Jean Aicard - Tél : 04 94 65 86 78
- **École élémentaire Jean Moulin** : 426 rue Louis Aragon - Tél : 04 94 65 86 88
- **École élémentaire Jean Jaurès I** : place de la Convention - Tél : 04 94 28 63 60
- **École élémentaire Jean Jaurès II** : place de la Convention - Tél : 04 94 28 62 57
- **École publique bilingue Yves Bramerie (français - provençal)** : 38 rue de la Colombe
Tél : 04 94 33 84 16
- **Collège La Ferrage** : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Tél : 04 94 48 55 14
- **École privée Sainte-Marthe** : 13 place du Général de Gaulle - Tél : 04 94 28 61 02

CANTINE DE CUERS - GARIG

La restauration est un service municipal proposé aux familles. Les repas sont confectionnés dans une cuisine centrale, gérée par GARIG, société de restauration scolaire. Ces repas sont livrés en liaison froide sur les différents satellites des écoles cuersoises.



Adresse

Avenue Maréchal
de Lattre de Tassigny
83390 Cuers

Horaires

Lundi : 8h-10h
Mercredi : 15h-17h30
Vendredi : 8h-10h

Contact

04 94 57 50 72
07 45 12 50 57
regie.cuers@garig.fr

S'INSCRIRE À LA CANTINE

Les inscriptions, réservations et règlements liés à la restauration scolaire sont à effectuer sur le **Portal Famille** :

<https://www.espace-citoyens.net/cuers/espace-citoyens/>



LE GUIDE PRATIQUE

L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

La commune a confié à l'association ODEL la gestion des temps périscolaires et extrascolaires dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).



Le périscolaire dans toutes les écoles publiques (ODEL)

Maternelles

Yves Bramerie : 7h30-8h20 / 11h30-13h20 / 16h30-18h

Jean Moulin : 7h30-8h05 / 11h15-13h05 / 16h15-18h

Marcel Pagnol : 7h30-8h05 / 11h15-13h05 / 16h15-18h

Élémentaires

Jean Jaurès : 7h30-8h20 / 11h30-13h20 / 16h30-18h

Jean Moulin : 7h30-8h20 / 11h30-13h20 / 16h30-18h

Coordonnées

Mail général : al.cuers@odelvar.com

Jean Jaurès : 06 20 38 39 18 - Jean Moulin : 06 89 77 75 30

Yves Bramerie : 06 30 17 55 33 - Marcel Pagnol : 06 89 77 86 65

Accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis de 7h30 à 18h30, à l'entrée de l'école Jean Moulin.

Coordonnées : al.cuers@odelvar.com - 06 89 77 75 30

Les jeunes de 11 à 17 ans sont accueillis à l'Espace Jeunesse situé à la Chapelle Sainte-Thérèse (place Sainte-Thérèse) de 13h30 à 18h30.

Coordonnées : ej.cuers@odelvar.com - 06 73 62 14 44

Activités pendant les vacances

Labellisée Ville Active & Sportive avec 2 lauriers en 2025, la Ville de Cuers encourage la pratique sportive pour tous. Pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne, elle organise des activités sportives pour les enfants de 8 à 12 ans. Renseignements : 04 94 13 50 70 ou 06 20 57 72 44.

ABONNEZ-VOUS À LA **NEWSLETTER** DE LA VILLE DE CUERS

ACTUALITÉS - AGENDA - INFOS PRATIQUES...



LA LETTRE DE CUERS

SCANNEZ CE QR CODE POUR VOUS INSCRIRE
OU RDV SUR WWW.CUERS.FR





CUERS

Conception graphique :
Direction de la promotion du territoire
et de la valorisation du service public

Ville de Cuers
Édition septembre 2026

WWW.CUERS.FR